La Course aux Armements et M. Lloyd George

Importantes déclarations du Premier Ministre anglais.

Londres, 2 janvier. — M. Lloyd George a fait publier hier dans le « Daily Chronicle » une interview où il déclarait qu'il était absolument nécessaire de mettre un terme à la course aux armements, et qu'il protesterait contre toute nouvelle augmentation du budget de la marine. Les raisons invoquées étaient les suivantes :

En premier lieu l'amélioration des rapports anglo-allemands que ne vient contrebalancer aucune diminution de l'intimité des rapports franco-anglais. « Je ne puis envisager aucune circonstance, a déclaré le chancelier, qui puisse compromettre les relations d'amitié qui depuis dix ans existent entre les deux grandes démocraties de l'Europe occidentale et qui ont contribué si puissamment au maintien de la paix ».

En second lieu, le fait que l'Allemagne est, temporairement au moins, obligé de négliger quelque peu sa marine et de concentrer ses efforts sur son armée. M. Lloyd George s'est étendu longuement sur ce point. « L'armée allemande, a-t-il déclaré, est non seulement indispensable pour sauvegarder la vie et l'indépendance de la nation allemande. On ne peut oublier en effet que l'Allemagne est entourée de nations dont les armées sont presque aussi puissantes que la sienne. D'ailleurs ce pays a été si souvent envahi, dévasté par l'étranger, que c'est un risque qu'il ne saurait courir. Alarmée par les événements de l'année dernière, l'Allemagne dépense aujourd'hui des sommes énormes pour son armée ; aussi voulait-elle nous contester la suprématie maritime, les exigences de la situation militaire l'en empêcheraient. Quand un pays concentre son énergie sur un point de sa défense militaire, c'est presque toujours aux dépens de l'autre ».

Quant à la troisième raison, c'est le mouvement grandissant de révolte des masses populaires contre le fardeau des armements. « De récents incidents, ajoute-t-il, ont contre combien ce mouvement est fort tant en Allemagne qu'en France et en Angleterre. Il serait imprudent de ne pas saisir cette occasion ».

Le « Temps » reçoit de son correspondant à Londres le commentaire suivant que nous citons à titre documentaire :

Londres, 2 janvier. — Le discours de M. Lloyd George a produit un certain étonnement dans les milieux militaires et maritimes. M. Lloyd George se félicite implicitement de voir l'Allemagne tourner son effort vers les dépenses militaires au détriment des dépenses navales. Du point de vue anglais, c'est assez logique, mais du point de vue de l'entente cordiale, un changement de politique qui force la France à revenir au service de trois ans, entraînant pour elle des dépenses énormes, n'a rien dont on puisse se réjouir en Angleterre, et cela d'autant moins — M. Lloyd George l'oublie un peu trop — que c'est encore la France qui dans la Méditerranée doit porter contre la Triplice le gros de l'effort. Si la France était quelque jour amenée à choisir entre son armée et sa marine, ce que M. Lloyd George semble considérer comme une chose inévitable pour toutes les nations, la situation qui en résulterait pour l'Angleterre dans la Méditerranée n'aurait rien de très satisfaisant.

M. Lloyd George, accompagné par sir Charles Henry, est parti hier pour le midi de la France et pour Alger.

La Liquidation balkanique

L'ouverture du Sobranié bulgare

L'ENTRÉE DU ROI FERDINAND EST SALUÉE PAR LE CRI DE : A BAS LA MONARCHIE !

Sofia, 1er janvier. — La session du Sobranié a été ouverte par le roi, en présence de la famille royale. A l'entrée du souverain dans la salle des séances, un député socialiste a crié : « A bas la monarchie ! » En même temps les députés socialistes ont quitté la salle.

Dans son discours du trône, le roi a rappelé les terribles épreuves traversées par le peuple bulgare « attaqué par les armées des cinq Etats voisins », et il a rendu hommage au soldat bulgare « qui a interrompu la guerre sans avoir été vaincu ».

Passant ensuite aux relations de la Bulgarie avec les puissances étrangères, le discours déclare que ces rapports sont bons et le gouvernement emploie tous ses efforts pour les rendre encore plus amicaux.

« Les relations avec la Roumanie ont été reprises avec une égale bonne volonté des deux côtés. Nous avons ensuite échangé des représentants avec la Sublime-Porte, persuadés que le nouvel état de choses exclut les malentendus avec la Turquie, et avant le ferme espoir que les multiples intérêts économiques qui lient la Bulgarie à l'empire voisin trouveront leur solution dans les bons rapports de voisinage et d'amitié entre les deux Etats.

« Nos rapports avec la Serbie sont également en voie de rétablissement. »

Le discours se termine en exprimant la conviction que le peuple bulgare, après ses glorieux faits d'armes et après les épreuves traversées, est résolu à restaurer ses forces dans la paix et le travail durable, et qu'il ne peut qu'à remporter sur le terrain de la paix et du progrès des victoires susceptibles de lui assurer la place d'honneur qui lui revient parmi les peuples balkaniques.

Le Sobranié a élu président M. Vatcheff, gouvernemental, par 88 voix, après deux tours de scrutin.

L'opposition a déposé des bulletins blancs.

AU MEXIQUE

SANGLANT COMBAT A NUEVO-LAREDO. — 200 MORTS.

Laredo (Texas), 2 janvier. — Les rebelles ont dirigé ce matin une attaque furieuse contre Nuevo Laredo.

Les deux côtés les mitrailleuses ont fauché les combattants.

Le personnel de la Croix-Rouge a déjà recueilli 200 morts.

Au cours du combat, les rebelles ont anéanti toute une compagnie fédérale.

Presidio (Texas), 2 janvier. — Selon le commandant des troupes américaines, les deux ou trois mille fédéraux qui défendent Ovinaga seraient si durement pressés par les rebelles qu'on s'attendrait d'un moment à l'autre à les voir passer sur le territoire des Etats-Unis.

La Vera-Cruz, 2 janvier. — Les rebelles ayant menacé la Compagnie des pétroles Aguila d'incendier ses puits, cette Compagnie a refusé de fournir de l'huile minérale pour les locomotives des chemins de fer mexicains et, à la suite de ce refus, les troupes ont pris possession de son exploitation.

Au pays du Knout

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET LES NOUVELLES MILITAIRES

Saint-Pétersbourg, 2 janvier. — Le Conseil des ministres a prolongé la défense faite à la presse russe de publier des renseignements intéressant la défense nationale.

Saint-Pétersbourg, 2 janvier. — Le Conseil des ministres a approuvé la liste suivante des informations dont la publication est interdite à la presse, en vertu de la loi du 18 juillet 1912, relative à l'espionnage :

Informations sur les modifications projetées, et qui doivent être réalisées, dans l'armement des armées de terre et de mer; sur les modifications de leur composition; sur l'armement des navires de guerre en construction ou en projet; sur les réparations de navires de guerre, sur la quantité de munitions ou autres approvisionnements prévue pour le cas de guerre; sur l'état de préparation à la guerre et sur l'importance des forteresses, des ports de guerre, etc., en cas de guerre; sur les travaux en cours d'exécution dans ces forteresses ou ports et sur les projets de constructions nouvelles; sur l'agrandissement ou la suppression de forteresses existantes; sur les manœuvres de troupes ou les exercices de tir de la flotte: sur la marche ou les résultats des essais de mobilisations dans les provinces frontières; sur le refus de congé à des militaires et sur le rappel des soldats en congé et de réservistes; sur le maintien sous les drapeaux de soldats ayant fini leur temps de service; sur la dislocation des troupes à la frontière; sur le fret imposé à des navires de commerce pour être dirigés sur des ports de guerre ou sur la concentration de ces navires dans ces ports.

Cette liste entre en vigueur, pour une durée d'un an, à partir du 14 août 1914.

LA DISSOLUTION DES CORTÈS EN ESPAGNE

Madrid 2 janvier. — En vertu de l'article 32 de la Constitution, le roi a signé le décret de dissolution du Congrès et de la partie élective du Sénat. Les élections des députés auront lieu le 8 mars prochain et celles des sénateurs le dimanche suivant. Cette mesure est la conséquence de l'arrivée du parti conservateur au pouvoir.

Selon la disposition constitutionnelle qui veut que le Parlement soit réuni trois mois après le décret de dissolution au plus tard, le président du conseil convoquera les députés et les sénateurs pour le 30 mars.

L'illégalité d'un testament ministériel

LA NOMINATION DE M. FICHIERA EST RAPPORTÉE

Paris, 2 janvier. — On sait que l'Union des associations centrales d'abord, puis la Ligue des Droits de l'Homme avaient protesté contre la nomination de M. Fighiera, chef du cabinet de M. Massé, au poste de directeur du personnel du ministère du commerce, parce que cette nomination, promulguée au « Journal officiel » du 6 décembre, quatre jours après la chute du cabinet, violait de la façon la plus flagrante l'article 141 de la loi de finances de 1911. Cet article 141 est en effet ainsi conçu :

« Est nulle de plein droit toute nomination à une fonction publique ou toute promotion d'une personne attachée, sous une dénomination quelconque, au cabinet d'un ministre ou d'un sous-secrétaire d'Etat, si elle n'a pas été insérée au « Journal officiel » antérieurement à la démission du ministre ou du sous-secrétaire d'Etat qui l'ont contresignée. »

Au cours de la discussion des deux douzièmes provisoires devant la Chambre, M. Roblin avait invité le gouvernement à faire respecter les termes de la loi, et M. Caillaux avait déclaré : « La loi sera respectée dans toute sa teneur. »

Se conformant à cet engagement, le gouvernement a soumis au président de la République un décret annulant la nomination illégale de M. Fighiera. Ce décret, qui a paru ce matin au « Journal officiel », est ainsi libellé :

« Le président de la République française,

Vu le décret du 2 décembre 1913, nommant directeur du personnel, des expositions et des transports M. Roger Fighiera, chef de bureau chargé des fonctions de sous directeur au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes ;

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Décrète :

Article premier. — Le décret susvisé du 2 décembre 1913 nommant M. Fighiera directeur du personnel, des expositions et des transports au ministère du commerce et de l'industrie est rapporté. »

Congés ministériels

Paris, 2 janvier. — Plusieurs ministres ont pris à profit les congés du nouvel an pour s'absenter durant quelques jours.

M. Gaston Doumergue, président du conseil, s'est rendu dans le Gard et rentrera lundi à Paris.

M. René Renoult, ministre de l'intérieur, qui est parti pour le Midi, restera absent un peu plus longtemps. Durant son absence l'intérim de l'intérieur est fait par M. Caillaux, ministre des finances.

MM. Maivy, ministre du commerce, et Fernand David, ministre des travaux publics sont également partis en congé très court.

M. Maginot, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, est parti aujourd'hui dans l'Est où il va visiter les nouveaux casernements des Vosges, désirant se rendre compte de l'installation des troupes stationnées dans cette région et dont la situation exige le plus d'attention et de sollicitude.

Il visitera dans les journées des 3 et 4 janvier les garnisons d'Epinal, Corcieux, Saint Dié, Raon-l'Etape, Senones et Baccarat

Les Caisses de Crédit Agricole MUTUEL

Paris, 2 janvier. — Il existait à la fin de 1912 quatre-vingt-dix-huit caisses régionales ayant reçu des avances de l'Etat ; une seule, celle de l'Aisne, avait été créée au cours de l'année.

Les avances de l'Etat, qui s'élevaient (remboursements déduits) au 31 décembre 1911 à 73,477,524 francs 70 centimes, se sont accrues au cours du dernier exercice d'une somme de 14.025.424 fr., et leur montant se serait trouvé porté à 87 millions 502.948 fr.70 si des remboursements, dont l'importance atteint 1.614.222 fr. 73, ne l'avaient ramené à 85.888.725 fr. 97.

Les prêts collectifs à court terme consentis aux syndicats agricoles, sociétés coopératives et société d'assurances mutuelles peuvent être évalués environ à 14.434.000 fr.

Le nombre des caisses escomptant au-dessous du taux normal de la Banque de France s'est abaissé au chiffre minime de deux caisses.

Les frais généraux de l'ensemble des institutions régionales se sont élevés à 512.032 francs contre 462.579 en 1911, donc en augmentation de 49.453 francs. Ce total, rapproché du montant des opérations à court terme (effets escomptés et renouvelés), des avances accordées aux caisses locales pour fonds de roulement au cours de 1912 et des prêts collectifs et individuels à long terme accordés pendant la même année, soit ensemble la somme de 190 millions en chiffres ronds, donne une moyenne de 0 fr. 26 par 100 francs du chiffre des affaires. Cette moyenne est évidemment trop forte. Aussi le service a-t-il dû appeler sur ce fait l'attention des administrateurs de certaines caisses régionales dont les dépenses pour frais généraux n'étaient pas toujours suffisamment justifiées.

« Ces pauvres gens, si français... »

M. TOURON, VICE-PRÉSIDENT DU SÉNAT ET LES INSTITUTEURS

Paris, 2 janvier. — Dans une récente conférence M. Touron, vice-président du Sénat, sénateur de l'Aisne, a, au cours de ses explications sur le déficit budgétaire prononcé cette phrase : « Nous avons fait cadeau de 50 millions aux instituteurs, « ces pauvres gens » si Français »

Le président de l'entente des conseillers départementaux de France, M. Lechantre, qui est, en même temps, président de l'Amicale des instituteurs de l'Aisne, proteste au nom de ses collègues, dans une lettre ouverte à M. Touron contre « le portrait raccourci que celui-ci a fait des éducateurs de l'enfant »

« Né le plus souvent d'une humble famille ouvrière, instruit gracieusement ou à peu près par un de ces maîtres dévoués qui donnent toute leur vie l'exemple de l'abnégation, admis à l'Ecole normale à la suite d'un sévère concours où l'on a vu longtemps quelques 100 candidats et plus pour une vingtaine de places, pétri ainsi jusqu'à 19 et 20 ans d'études laborieuses, l'instituteur de la République débutait, avant la réalisation des améliorations si longtemps attendues, au traitement annuel de 700 francs (instituteurs 600 francs), soit environ 50 francs par mois, avec cette aggravation que le premier mois étant retenu tout entier pour la retraite, le premier mandat de 50 francs était servi au bout de deux mois seulement... 50 francs pour vivre deux mois !

Des statistiques irréfutables qui ont été établies, il résulte qu'au point de vue de la situation pécuniaire faite aux instituteurs, la France occupait l'un des tout derniers rangs en Europe.

A défaut même de la sympathie que mérite pourtant l'œuvre de l'instituteur, le simple souci de la justice et de la dignité de notre pays n'imposait il pas l'obligation d'améliorer un tel état de choses ? »

Après avoir exposé la vie de l'instituteur « levé avant l'aube pour préparer scrupuleusement les dix-enseignements divers dont se compose chaque journée de classe », M. Lechantre ajoute :

« Bons Français aussi nous sommes et nous resterons joignant, s'il le fallait, l'exemple du sacrifice au précepte d'amour, comme l'ont fait nos vaillants aînés, les instituteurs de l'Aisne, morts pour la défense du pays pendant l'Année terrible, auxquels nous avons édifié un monument de pierre et de bronze qui symbolise l'impérissable souvenirs de nos cœurs.

La France républicaine peut avoir confiance en ses éducateurs.

Hommes de foi patriotique et de progrès social, amis du peuple dont ils sont issus et dont ils connaissent et partagent les légitimes aspirations, ils continueront en dépit de préventions injustifiées, à servir le culte suprême du beau, du vrai, du bien, servant par là même ce qu'ils ont de plus cher au cœur : la France, la République, l'humanité. »

* * *

Le mauvais temps

A PARIS

La crue de la Seine et de la Marne

Paris, 2 janvier. — La température rigoureuse a fait hier encore plusieurs victimes.

Dans la matinée, Mme Cheminel, âgée de 76 ans, demeurant rue Mercœur, 15, s'est affaissée dans la rue Jules-Vallès et a succombé peu après. Hier matin également, un garçon boulanger, M. Auguste David, âgé de 35 ans, est tombé quai de Jemmapes ; il a été transporté à l'hôpital Lariboisière. M. Victor Blondeau, peintre-décorateur, âgé de 59 ans, a succombé à une congestion rue du Faubourg-Saint-Martin.

Le service hydrométrique communique la note suivante :

« La Marne, à Chalifert, ne paraît pas devoir dépasser sensiblement la cote de 2 m. 30 d'ici au lundi 5 janvier : la cote de ce matin est la suivante : 1 m. 88. Baisse de la Marne à la Chaussée et à Châlons. »

Par contre, la Seine a baissé assez sensiblement.

DANS LES DÉPARTEMENTS

On signale de nouveaux dégâts causés par l'Aube. La crue atteint la hauteur de celle de 1910 ; la route de Vallentigny est coupée sur 400 mètres.

Les jardins de Bar-sur-Aube sont submergés.

Les neiges abondantes tombées sur la région champenoise, et qui commencent à fondre, ont causé une importante crue de la Marne et de ses affluents. A Vitry, le niveau de 1910 est presque atteint. Les écuries du quartier de cavalerie sont envahies. A Saint-Rémy-en-Bourgmont, le bas village est inondé. Les habitants ont dû évacuer les maisons. A Av, la Marne a monté de 1 m. 50 en vingt-quatre heures.

La nuit dernière, une violente tempête de neige s'est abattue sur Caen et la région, causant de nombreuses perturbations dans les services télégraphiques et téléphoniques ainsi que sur les lignes de tramways.

On mande d'Ajaccio que la neige est tombée en grande abondance en Corse cette nuit ; la circulation des trains est interrompue en plusieurs endroits et les communications sont arrêtées sur les routes. Il y a 42 centimètres de neige sur la voie ferrée d'Ajaccio à Bastia ; 40 centimètres au col de Verzio et autant au col de Verdo.

Charolles, 2 janvier. — Un froid très rigoureux sévit actuellement dans le Charolais.

Le thermomètre marquait ce matin sur certains points 16 et 18 degrés au-dessous de zéro.

A Mornay, un cultivateur âgé de 58 ans, M. Phillbert Fèvre, a été trouvé mort. A St-Bonnet-de-Cray, M. Antoine Mollon a été également trouvé mort de froid.

Montauban, 2 janvier. — Un froid très vif règne depuis huit jours. Ce matin, à quatre heures, le thermomètre marquait 8 degrés au-dessous de zéro.

Nîmes, 2 janvier. — La nuit dernière, le thermomètre est descendu à 7 degrés au-dessous de zéro. On n'avait pas vu depuis plusieurs années pareille température.

On signale plusieurs cas mortels de congestion.

A L'ETRANGER

En Allemagne

Berlin, 2 janvier. — La tempête de neige continue de sévir dans toute l'Allemagne. Des trains ont été arrêtés ou subissent des retards considérables. Les communications téléphoniques et télégraphiques sont rendues très difficiles. Sur plusieurs points, elles sont complètement interrompues. Dans la région de Koenigsberg, des villages sont complètement isolés. Des troupeaux se trouvent affamés, par suite du manque de fourrage, celui-ci ayant été emporté par les eaux. En Poméranie, les dégâts sont considérables. On n'avait pas vu, dit-on, pareille tempête depuis 1872. A Berlin même la circulation des voitures est presque arrêtée. Le service des tramways est suspendu à Dresde et dans les autres villes.

Des éboulements considérables se sont produits sur le rivage de l'île Hiddensee. Des digues ont été emportées près de Prerow et de Kroeslin.

En Espagne

Madrid, 2 janvier. — Le froid se fait vivement sentir. Près de Bilbao, des mines ont dû suspendre leurs travaux, des galeries ont été obstruées par la neige. A Miranda, par suite de l'intempérie, plusieurs corporations restent paralysées et la faim se fait sentir parmi la classe pauvre. Des secours ont été organisés d'urgence.

A 44 kilomètres de Séville, un train a été bloqué par la neige. A Séville même, on ne se souvient pas d'un tel froid depuis l'hiver de 1885. La ville apparaît maintenant fantastique avec des terrasses couvertes de neige sous un ciel redevenu bleu ; il gèle à 3 degrés.

La fin tragique du chansonnier Fragson

A L'INSTRUCTION. — UN TÉMOIGNAGE FAVORABLE AU MEURTRIER. — L'AUTOPSIE DE LA VICTIME

Paris, 2 janvier. — Les témoignages recueillis par MM. Boucard, juge d'instruction, et Defert, commissaire de police, sur le meurtrier, ne lui sont pas favorables. Il est vrai de dire qu'ils émanent d'un petit groupe d'amis de Fragson, qui se consoleront difficilement de sa disparition.

Seule, Mlle Delysia fait l'éloge de son ex-beau-père. Cette jeune artiste, que M. Pot, accusait de lui avoir ravi une grande part de l'affection de son fils, fut pendant deux ans, la femme légitime du chanteur.

Ils s'étaient mariés en Angleterre en 1909. Après une tournée artistique en Ecosse, ils étaient venus habiter à Paris avec M. Pot, jusqu'à leur divorce.

De cette cohabitation, Mlle Delysia a gardé un excellent souvenir. Elle assure que M. Pot est un homme fort intelligent et non pas le vieillard gâteux qu'on a représenté. Il ne s'enivrait pas comme on l'a dit. Il adorait son fils, qui lui rendait son affection.

— « Il a été excité, ajoute-t-elle. Certaines personnes ont peut-être attisé les querelles, accru les sujets de ressentiment qu'il pouvait avoir avec son fils. C'est la seule hypothèse qui me paraît vraisemblable.

» M. Pot était jaloux des affections de son fils, qu'il aurait voulu tout à lui. A moi-même, il me fit quelques scènes ; mais il s'en excusait bientôt et nous restions très amis. »

Quoiqu'il en soit, la préméditation semble être à peu près établie à la charge du père meurtrier.

D'autre part, le docteur Socquet, médecin légiste, a procédé ce matin, à la Morgue, à l'autopsie de Fragson. La balle, entrée dans la tête sous l'oreille droite, a traversé toute la région cervicale et a été retrouvée prête à ressortir, à peu de distance de la tempe gauche.

Les débuts du chansonnier

Fragson, qui gérait avec le plus grand soin ses affaires, laisse une fortune de plus d'un million cinq cents mille francs.

La question se pose donc aujourd'hui de savoir qui sera son héritier. On sait que le condamné à une peine afflictive perpétuelle n'hérite pas de sa victime. Il est donc à peu près certain, dès à présent, que le père assassiné ne touchera pas cette fortune, pas plus d'ailleurs que le bénéfice d'une assurance de 300.000 francs que son fils avait contractée à son intention.

Cette fortune fut laborieusement acquise. Elle fut longue à venir et les débuts du brave garçon ne furent pas très brillants.

Un de nos confrères marseillais raconte à ce sujet une anecdote des plus curieuses.

Il y a vingt ans, Yvette Guilbert reçut chez elle un couple minable. L'homme hâve, maigre, affamé, tapotait du piano dans de vagues cabarets tandis que sa compagne tentait, mais en vain, de faire apprécier sa voix cependant claire et bien timbrée.

Le pianiste, qui se disait compositeur, proposa à Yvette Guilbert une chanson inédite. Yvette Guilbert, dont la bonté était déjà proverbiale, acheta la chanson.

Le compositeur, c'était Fragson; sa compagne c'était Lucienne Muguet.

La chanson devint populaire, c'était la « Ronde des Petits Cochons ».

Fragson devint célèbre comme sa chanson, sa compagne ne le fut pas moins.

Mais ce qui est étrange, c'est que Fragson et Lucienne Muguet qui firent ensemble de si lamentables débuts connurent la célébrité et moururent tous deux tragiquement.

Lucienne Muguet fut tuée à Paris d'un coup de revolver le 18 février 1909. Harry Fragson devait succomber quatre ans plus tard dans les circonstances que l'on sait.

Fragson chez les gueux

On cite aujourd'hui des traits des plus curieux du célèbre chanteur défunt. L'année dernière, à Londres notamment, on sait qu'il avait obtenu un très gros succès, il eut l'idée, après sa représentation d'aller chanter pour les pauvres. Il s'en fut donc avec plusieurs de ses amis, en habit, sous le tunnel de la Tamise où des quantités de miséreux se trouvaient rassemblés. Et là, au milieu des loqueteux, des pires rôdeurs de Whitechapel, il chanta les chansons les plus connues de son répertoire. Il fut copieusement « sifflé » c'est-à-dire acclamé et son contentement était si grand, qu'il distribua à la foule grouillante et misérable tout l'argent qu'il avait sur lui.

Comme ses amis lui demandaient les raisons de cette fantaisie qui eut pu lui coûter beaucoup plus cher, il répondit :

« Ces pauvres diables ne peuvent pas se payer le concert ni le théâtre, ça leur a fait plaisir, ça me suffit. »

Prodigue, bon cœur, certes oui Fragson l'était, mais cela ne l'empêchait pas, contrairement aux affirmations de son père, d'agir dans la vie en commerçant avisé.

Tout était méthodique chez lui, il ne plaçait ses fonds qu'à bon escient, réglant lui-même sa comptabilité, allant même jusqu'à copier les lettres dans lesquelles il donnait des rendez-vous.

Ses amis lui connaissaient une grande passion : celle de la pêche. Fragson possédait à Chennevières une belle propriété où il s'installait avec son père pendant trois mois d'été. Chaque jour, Harry allait à la pêche, en rien n'aurait pu l'empêcher de pratiquer son sport favori.

Un jour, son manager, M. Ercole, vint lui proposer un brillant engagement de quinze jours, à huit cents francs par tour de chant. Il fallait partir, s'en aller loin de Paris.

Fragson remercia son manager et lui dit : « Merci, mon vieux, j'ai mes asticots qui sont impatients, j'peux pas ».

Un père tue ses deux enfants et se brûle la cervelle

Paris, 2 janvier. — Un drame navrant s'est déroulé hier à Clichy.

Jules Garnier, ouvrier peintre de la Compagnie des chemins de fer de l'Etat, était venu habiter, il y a près d'un an, à Clichy, un modeste logement qu'il occupait en compagnie de sa femme — laquelle était phtisique et très gravement atteinte — et de ses trois enfants : Gabriel, âgé de seize ans ; Lucien, huit ans, et Gaston, onze ans.

Malgré les soins les plus dévoués, Mme Garnier mourut en octobre dernier, et son mari en conçut une peine infinie. De ce jour, en effet, il ne fut plus le même homme. Malade, lui aussi, affaibli, désorienté, perdu, il dut bientôt demander un congé à la Compagnie des chemins de fer.

Mercredi soir, Garnier attendit ses deux plus jeunes enfants au sortir de l'école et rentra avec eux aussitôt. Il s'enferma. On ne les revit plus. Quand l'aîné des enfants, Gabriel, qui est apprenti boulanger, rentra le soir de son travail, il frappa à la porte en vain. Inquiet, il alla trouver le commissaire de police et la porte du logement fut ouverte.

Dans la première chambre, les deux enfants gisaient la tête tranchée et baignant dans le sang. Dans l'autre, le père était étendu sur le lit. Il s'était fait sauter la cervelle.

Dans une lettre adressée au commissaire, Garnier expliquait son désespoir et sa faiblesse.

Cinq détenus militaires s'évadent

Marseille, 2 janvier. — Une audacieuse évasion s'est produite avant-hier au fort Saint-Nicolas, à Marseille, où plusieurs soldats du 1er d'artillerie colonial sont incarcérés en prévention de conseil de guerre. Au moment où, vers trois heures après-midi, le sergent de garde ouvrait les cellules de plusieurs prisonniers qui avaient demandé à aller laver leur linge, cinq artilleurs se précipitèrent vers la porte de la cour intérieure que le sous-officier avait oublié de fermer. Ils passèrent en courant devant le corps de garde, en bousculant la sentinelle, et s'enfuirent par le boulevard du Phare. L'un d'entre eux fut rattrapé par les soldats du corps de garde et un autre fut arrêté par des agents. On recherche les trois autres fugitifs.

LA CAPTURE D'EXEVORON

Il tente de s'évader encore, mais cette fois on ne le lâche plus

Paris, 2 janvier. — Le 6 octobre dernier, Maurice Exevoron, âgé de 42 ans, conducteur des ponts et chaussées de Rouen, escroquait 53.000 francs à la Trésorerie générale de Rouen, à l'aide de faux chèques, imitant la signature de M. Bloedt, entrepreneur de travaux publics à Fécamp.

M. Cardon Demervey, juge d'instruction au parquet de Rouen, fut chargé de retrouver l'escroc. Le 28 décembre, sur mandat de ce juge, transmis au parquet de la Seine, M. Niclausse, commissaire de police de Sûreté, se rendait 131, boulevard Soult, où habitait Exevoron, et le mettait en état d'arrestation, mais celui-ci, trompant la surveillance des policiers, réussit à fuir.

Hier après-midi, l'inspecteur de la Sûreté Moinat l'a arrêté au moment où il passait place du Châtelet.

Conduit à la permanence du Dépôt, Exevoron essava de fuir, en lançant son pardessus à la tête des inspecteurs de la Sûreté. Sa tentative ne réussit pas.

Il la renouvela peu après, dans les escaliers de la Sûreté. On dut alors le ligoter. Interrogé par M. Niclausse, il a refusé de

ESSENCE POUR AUTOS

MOTEURINE

FEUILLETON DU 3 JANVIER. — N 6

L'EMPOISONNEUSE

Par Pierre DAX

— Trois !... Je vais appeler Sidonie... Le temps de descendre aux cuisines et de remonter, si mademoiselle veut bien m'attendre.

— Allez !

Sidonie était la deuxième femme de chambre de Machecoul ; celle qui s'occupait particulièrement du service de Suzanne.

Après tout, Sidonie, autant l'une que l'autre, puisque toutes deux étaient des salariées de la famille Rochefleur !

Elles arrivèrent dans la livrée de la maison : vêtue noire, manches et tabliers blancs, bonnet de mousseline à un rang de tuyaux.

— Prenez un siège, commanda Irénée, et rapprochez-vous l'une de l'autre.

S'asseoir devant la future femme du pointe Herbert ?

Dans son appartement ?

Les soubrettes se regardèrent.

— Nous ne sommes pas fatiguées, mademoiselle.

— Certainement non, appuya Victoire.

— Il est nécessaire que vous soyez assises, affirma Irénée.

Très hésitantes, elles approchèrent les deux seules chaises qui se trouvaient dans la chambre, et la fiancée de Machecoul fit glisser un fauteuil, après quoi elle apporta au milieu d'elles, faisant cercle, un minuscule guéridon sur lequel se [illegible], dans la journée, la tardinière qui, la nuit, prenait le frais.

— C'est pour une expérience que j'ai besoin de votre aide, expliqua-t-elle. Je vais poser une question à cette table, qui me répondra.

Les deux femmes la regardèrent une nouvelle fois.

— Mademoiselle veut rire ?

— Pas le moins du monde. Dans ces tristes jours que nous traversons au château, je ne puis m'adresser qu'à cette table... Je veux lui demander si le deuil de mon fiancé va être une occasion de retard dans mon mariage.

— Je comprends, dit Sidonie : mademoiselle Irénée craint de renouveler le chagrin de M. Herbert en posant la demande à lui-même ?

— C'est cela.

— Jamais de la vie ce guéridon ne répondra.

— Il répondra.

— Oh !...

— Oh !...

— Vous comprenez, n'est-ce pas, que dans les circonstances actuelles je ne pouvais demander le concours d'aucun membre de la famille de Rochefleur, par même celui de mademoiselle Suzanne qui est mon amie. Ces dames, cela se comprend facilement, sont à leur douleur. Cette expérience les frapperait. Elles seraient dans le cas de s'imaginer que c'est l'âme de M. de Rochefleur qui revient.

— Mademoiselle a raison, et des émotions de ce genre, quand elles se peut, personnellement, ne sont pas à souhaiter.

— Je pense que vous n'aurez pas peur.

— Peur de quoi, mademoiselle ?

— Peur de voir le pied de la table frapper un coup si la réponse est affirmative, ou deux coups si elle est négative.

— Non, non, nous n'aurons pas peur, quand même ce guéridon se mettrait à galoper, ce qui ne peut arriver et ce qui n'arrivera pas, bien sûr.

— Si vous apportez une telle incrédulité à la manifestation, vous contrecarrez toute action... Voulez-vous éviter de toucher le support avec vos genoux ?

— Vous allez mettre vos mains comme les raiennes, et quand j'aurai posé ma question, vous garderez le silence, jusqu'à ce que vous ayez entendu la réponse.

— Tardera-t-elle à se faire entendre ?

— Pourquoi ?

Sidonie hésitait.

— Pourquoi ? renouvela Irénée.

— Parce que c'est l'heure du service dans les chambres, et comme nous sommes ici toutes les deux... si la sonnette appelait l'une de nous...

— Non, non, ce ne sera pas long... Voyons y êtes-vous ? Entourons la table. Rapprochez-vous... Ne raidissez pas vos bras.

Cette mise en scène, qui d'abord avait paru un enfantillage aux servantes, commençait à les impressionner.

Le souvenir du mort, évoqué par Mademoiselle des Tourilles, les remplissaient d'effroi.

Les mêmes pensées les oppressaient.

Avaient-elles bien fait d'accepter cette besogne ?

Mais, comment, comment refuser quoi que ce soit à celle qui, dans quelques jours, allait devenir une nouvelle Mme de Rochefleur.

N'était-ce pas aller au-devant d'un congé en règle ?

N'était-ce pas, pour le moins, l'indisposer contre elles ?

Les oreilles leur bourdonnaient ; les tempes leur battaient.

De temps en temps, un craquement dans les boiseries leur rappelait les grincements des vis quand, devant tous les serviteurs réunis, le cercueil contenant la dépouille du comte, avait été fermé.

Le sang leur affluait au cœur, avec des battements qui les faisaient souffrir. Les deux filles pâlissaient à l'idée qu'un hasard pouvait amener dans la chambre soit Mme de Rochefleur, soit Mlle Suzanne.

Les mains étaient ouvertes, se touchaient autour du guéridon.

Dans l'impressionnant silence, Irénée demanda :

« — Esprit, veuillez me dire si le deuil de la famille de Rochefleur ne retardera pas mon mariage au-delà d'un mois de la date fixée. »

Elle s'arrêta.

Ses mains blanches, aux doigts menus se terminant en pointes, étaient les doigts carrés aux ongles courts.

Des trois femmes, celle qui était la plus émue était, sans contredit, celle qui paraissait la plus calme.

Silence profond.

Anxieuses, toutes trois retenaient leur respiration.

L'angoisse leur dilatait les yeux, qu'elles tenaient obstinément sur la table mystérieuse.

Parlerait-elle ou ne parlerait-elle pas ? se demandait Mlle des Tourilles.

Inquiète d'un silence qui se prolongea cinq minutes, qui leur parurent longues comme une heure, Irénée allait reposer la question lorsqu'il sembla à Sidonie et à Victoire qu'une crampe raidissait leurs doigts : le fluide mystérieux opérait sur ces natures impressionnables.

Doucement, très doucement, leurs mains se soulevèrent, la table oscilla aussitôt et, très distinctement, deux coups furent frappés...

Non, le mariage ne serait pas retardé de plus d'un mois après la date fixée.

Les mains se refermèrent et, étouffées, Sidonie et Victoire se regardèrent sans parler.

— C'est tout ce que je voulais savoir, dit Mlle des Tourilles transfigurée. Vous voyez que c'est très simple.

Sidonie se leva en se touchant le front.

Victoire l'imita.

— Très simple : dit celle-ci, je ne sais pas !...

— Enfin, vous n'avez pas peur ?

— Pas tout à fait, parce qu'il fait jour, mais, Mademoiselle, c'est des opérations que je voudrais as faire la nuit.

— Allons donc ! Poltronne !... Que craignez vous ?

— Je sais que je ne crains rien, mais ça émotionne quand même.

Bouleversées, les domestiques sortirent de l'appartement.

Dès que la porte fut refermée sur Irénée, Sidonie regarda jusqu'au fond du couloir.

— Quand on me disait que les morts revenaient, je répondais que c'était des bêtises, maintenant !...

— Tu crois que c'est M. le comte qui a agité cette table ?

— Comment veux-tu que ce soit autrement ?

— Bah !... monsieur le comte !... monsieur le comte !... Il est bien mort le pauvre monsieur, et il n'a rien laissé de lui, ici.

Sidonie était très impressionnée.

— Tu aurais bien fait de me laisser tranquille, dit-elle à Victoire, c'est des choses que je n'aime pas, ces « manipulations » mystérieuses : ça m'a laissé quelque chose dans les membres que j'en suis toute troublée...

— Tu veux rire, sans doute ?

— Je n'en ai certes pas envie !... Pourvu que Mlle Suzanne, qui est fine comme une mouche, ne devine rien, ça ira !... Mais là, franchement, j'aurais préféré rester à mon service... J'ai dans l'idée que ça nous portera malheur !

— Tu es folle !... Un malheur pour avoir mis nos mains sur une table !... En v'là une affaire !...

Sidonie restait immobile au haut de l'escalier de service.

— Avec ça que c'était commode de refuser !... Tu ne penses donc pas que Mlle Irénée, devenue Mme de Rochefleur, prendra un jour la place de Mme la comtesse ?

» Ma foi, j'aime autant exécuter ses ordres que de lui laisser supposer que je ne suis pas pour elle !... Peut-être bien que, sur le moment, cette affaire de table m'a remuée, mais maintenant... »

Sidonie et Victoire causèrent quelques minutes à voix basse et la dernière phrase échangée entre les deux femmes fut celle-ci :

— Nous ferons bien de garder ça pour nous !...

Irénée était radieuse.

La certitude de son mariage chassait d'elle les horribles pensées de la veille et les cauchemars de la nuit.

Son esprit reprenait une quiétude affreusement troublée jusqu'alors dans les instants où, seule sans témoin pour analyser l'expression de ses traits, sans témoin pour chercher la cause des regards effarés qui rendaient l'état de son âme, elle s'abandonnait à ses pensées torturantes.

Quand elle rejoignit les dames de Rochefleur et Herbert, si elle parla de la frayeur de la veille, ce fut pour en rire.

Fixée pour la fin de juin, l'union d'Irénée des Tourilles et d'Herbert de Rochefleur eut lieu le 22 juillet.

La cérémonie n'eut aucun apparat.

Les témoins seuls assistèrent les jeunes gens.

(A suivre.)